# **Bulletin d'inscription**

Participant: propriétaire de la lisière ☐ exploitant ☐
Autre (préciser)
Now Defende
Nom, Prénom:
Adresse:
NPA/Localité:
Téléphone fixe: Téléphone portable:
E-mail:
Coordonnées de la lisière:
Commune/s:
Lieu-dit (si existant):
Numéro de parcelle: Longueur [m]:
Joindre une carte (ou extrait du géoportail) au 1:25'000 pour la localisation générale, et une carte (ou extrait du géoportail) au 1:5000 avec les limites précises du secteur à éta ger. Possibilité de joindre une photographie.
Souhaitez-vous un entretien de conseil gratuit sur la gestion des parcelles agricoles adjacentes à la lisière? Oui ☐ Non ☐
Souhaitez-vous un entretien de conseil gratuit sur l'étagement et l'entretien des lisières Oui ☐ Non ☐
Lieu, date:
Signature du participant
Signature du propriétaire (si différent)

Bulletin et carte de localisation à renvoyer jusqu'au 30 avril 2019 à: Parc du Doubs, CP 316, « concours lisières », 2350 Saignelégier



# Concours en faveur des lisières étagées

Cantons de Neuchâtel et Berne



# Avec le Parc du Doubs, gagnez un étagement de lisière: une action menée en faveur de la biodiversité des lisières forestières

## Inscription libre, tirage au sort

Deux propriétaires ou exploitants forestiers se verront offrir les travaux et le coût de l'étagement de leur lisière située sur le territoire neuchâtelois et bernois du Parc du Doubs. Le Parc du Doubs prendra en charge les frais résiduels entre les coûts des travaux et les recettes des ventes des produits de coupe.

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au 30 avril 2019 avec le talon d'inscription au dos de ce document ou en le téléchargeant sur notre site internet (www.parcdoubs.ch).

## Etager sa lisière, pour qui, pour quoi?

La lisière marque la transition entre la forêt et les terres ouvertes, elle façonne le paysage et revêt une grande importance pour la protection des espèces. En outre, une lisière structurée offre de nombreux avantages tant agricoles que sylvicoles. Par exemple, elle permet une meilleure protection des forêts contre les vents, atténuant ainsi les risques d'assèchement et de chablis, et protège les grands arbres contre un excès de soleil. Elle limite le développement des grandes branches basses et permet une meilleure qualité des arbres. La lisière étagée permet également d'atténuer les vents et les écarts de température côté agricole, diminuant ainsi le de risque de verse, améliorant la pollinisation par les insectes et permettant un démarrage plus précoce de l'herbe.

L'étagement se fait par une coupe dans le massif forestier, en reculant la limite des grands arbres en faveur des buissons et arbustes. La surface agricole adjacente n'est ainsi pas touchée. Pour être complète, cette zone de transition qu'est la lisière devrait idéalement commencer avec une bande extensive de 3 mètres du côté agricole et se poursuivre avec les buissons et arbustes du côté forestier.

Tout en tenant compte des aspects sylvicoles et agricoles des lisières, les étagements réalisés par ce concours seront orientés pour une amélioration de la biodiversité et de la structure des lisières.

Vous trouverez plus d'informations sur l'étagement des lisières ainsi que les coordonnées des personnes de contacts sur notre site internet, rubrique engagement/revitalisation de lisières, ou directement auprès de votre garde-forestier.

Action organisée avec le soutien de:







## Conditions de participation

#### Qui peut participer?

Ce concours s'adresse aux propriétaires et exploitants privés ou associatifs de lisières situées sur le territoire neuchâtelois et bernois du Parc du Doubs, soit les communes de La Ferrière, Les Planchettes, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets. Chaque candidat peut inscrire une lisière au concours.

#### Principe

Deux lisières au moins seront tirées au sort. Le résultat du tirage au sort est sans appel. Le Parc du Doubs se réserve le droit de diminuer ou augmenter la longueur des lisières à étager en fonction des fonds à disposition. Si des lisières très longues sont tirées au sort, le Parc du Doubs pourra choisir la section dont il soutiendra l'étagement, de manière à pouvoir agir sur au moins deux lisières différentes.

Les lisières tirées au sort pourront être visitées ou montrées en exemple lors d'animations, de démonstrations ou de visites de presse.

#### Travaux

Le martelage est effectué par le garde-forestier d'arrondissement, en conformité avec les lois cantonales en vigueur, en présence du propriétaire et d'un représentant du Parc du Doubs. La profondeur de l'étagement doit être de 10 à 15 m. Des tas de branches doivent être réalisés tous les 25 mètres au moins. Une partie du bois peut être laissée à l'intérieur de la lisière. L'étagement des lisières servira un but de biodiversité, tout en tenant compte de la situation sylvicole et agricole.

Les travaux devront être effectués par une entreprise forestière choisie parmi celles agréées par le Parc du Doubs. Ils seront réalisés jusqu'à fin 2019 au plus tard. Le propriétaire/exploitant doit garantir l'accès à la lisière et assurer que le chantier peut être mené en accord avec le/s propriétaire/s des autres parcelles adjacentes potentiellement impactées par les travaux (forêt/SAU/autre). La remise en état éventuelle des parcelles touchées par le chantier est à la charge du propriétaire de la lisière.

L'entretien par le propriétaire doit être garanti tous les 5 ans, durant au moins 15 ans.

### Finance d'inscription

La participation est gratuite.

#### Prix et conditions financières

Le Parc du Doubs prend à sa charge la différence entre les coûts des travaux forestiers pour l'étagement de la lisière et les recettes de la vente du bois. Pour ce faire, les produits issus de la coupe seront vendus; le propriétaire renonce donc à l'utilisation personnelle du bois provenant de cette coupe.

Ce financement ne peut pas être combiné avec d'autres subventions ou aides financières sylvicoles ou agricoles pour la lisière candidate.

#### Restrictions

Une lisière ne pourra pas être choisie si elle est sous le coup d'une sanction cantonale ou fédérale ou sous la menace imminente d'une sanction. En signant l'inscription au concours, le propriétaire atteste que ce n'est pas le cas.

### Date limite d'inscription

30 avril 2019

#### Contact

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter le Parc du Doubs au 032 420 46 77 ou écrire un courriel à l'adresse: info@parcdoubs.ch